



-----  
**LE CABINET**  
-----

**L'OPEN GOVERNMENT  
PARTNERSHIP (OGP)**

# **PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT (OGP)**

## **CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LES REGIONS DE**

- MORONOU, BONGOUANOU, 22 et 23 mai 2018
  - GOH, GAGNOA, 24 et 25 mai 2018
- KABADOUGOU, ODENNE, 25 et 26 mai 2018

-----

## **RAPPORT**

En vue d'élaborer le deuxième Plan d'Actions National dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP ou PGO), le Comité Technique OGP élargi à la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO (PSCI-PGO) a réalisé des consultations publiques dans les régions du Moronou, du Kabadougou et du Goh, respectivement les 22 -23, 24-25 et 25- 26 mai 2018. Ces consultations ont été menées avec l'appui du Programme d'Appui au Gouvernement Ouverts Francophones (PAGOF).

Dans la région du Moronou, la ville qui a servi de lieu pour la consultation a été Bongouanou. Il convient de préciser qu'à Bongouanou, chef-lieu de circonscription, les consultations publiques ont été étendues aux populations des départements de :

- BONGOUANOU : Ande, Assié-Koumassi,
- ARRAH : Kotobi, Abongoua
- M'BATTO : Anoumaba, Tiémelekro.

Dans la région du GOH, bien que la ville de Gagnoa ait servi de cadre pour la consultation dans la région, les localités d'Oumé, Ouragahio, et Guibébérroua ont été associées aux activités.

Dans la région du Kabadougou, c'est dans la ville d'Odienné que se sont tenues les consultations.

Forum de rencontres par excellence, ces consultations publiques dans les trois Régions conduites à la fois par le Comité Technique OGP (CT-OGP) et la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PSCI-PGO), visaient les objectifs suivants :

- A titre principal, favoriser l'implication ainsi que la participation des populations des Régions visitées à l'élaboration du deuxième Plan d'Actions National OGP ou PGO, lequel plan s'offre comme un outil de promotion et de renforcement de la gouvernance en Côte d'Ivoire;
- De façon spécifique, les consultations publiques régionales constituent une belle tribune pour:
  - Présenter le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO ou OGP) aux populations des différentes régions visitées ;
  - Identifier les problèmes majeurs de la Côte d'Ivoire liés à l'amélioration des services publics, au renforcement de l'intégrité publique qui passe par la lutte contre la corruption, à la gestion plus efficaces des ressources publiques, à la création de communautés plus sécurisées et au renforcement de la responsabilité sociétale des entreprises ;

- Recueillir et discuter des propositions de solutions aux problématiques identifiées en vue de la formulation des engagements du deuxième plan d'actions national de Gouvernement Ouvert 2018-2020.

Dans les différentes villes, ces rencontres ont enregistré la participation des représentants :

- de la Préfecture;
- du Conseil Régional ;
- du Conseil Municipal;
- les forces de défense et de sécurité;
- des organisations de la société civile (jeunes, femmes);
- de la chefferie traditionnelle;
- de confessions religieuses;
- du Comité Technique OGP;
- de la PSCI-PGO ;
- du secteur privé.

Dans chacune des villes visitées, les deux journées ont été consacrées aux consultations publiques.

**La première journée** a été marquée par des temps forts, à savoir:

- La cérémonie d'ouverture, ponctuée par deux allocutions des chefs de délégation OGP et des représentants des préfets des régions visitées;
- Deux présentations ont porté sur la philosophie qui sous-tend l'initiative OGP; le processus d'adhésion à l'OGP; les principes et défis qui structurent le processus OGP, les obligations qui résultent de l'adhésion au Partenariat, les perspectives immédiates et enfin la note de cadrage des consultations publiques ;
- Des travaux en commissions après la constitution de groupes selon les différentes thématiques.

Les présentations ont été suivies d'échanges pour améliorer la compréhension des participants sur le processus OGP. Les commissions par ville ont été formées autour des défis suivants :

- a) Défis 1 : Gestion Efficace Des Ressources naturelles**
  - La Gestion Des Ressources Naturelles
  - Le budget
  - La passation des marchés
- b) Défis 2 : création de Communautés plus sécurisées**
  - les risques environnementaux
  - la sécurité publique et le secteur de la sécurité
  - La réponse aux désastres et aux crises
- c) Défis 3 : Renforcement de la responsabilité des entreprises**
  - L'engagement des communautés

- La protection des consommateurs

**d) Défis 4 : Amélioration des services publics**

- L'accès à l'eau potable
- L'accès de l'électricité
- Les télécommunications
- L'éducation
- La santé

**e) Défis 5 : Renforcement de l'intégrité publique**

- La corruption
- L'accès à l'information

**La seconde journée** a permis de poursuivre les travaux en commission, avant la restitution des travaux en commission et les échanges. Ces échanges ont permis d'approfondir les résultats des travaux des différentes commissions, de faire des observations et de retenir plusieurs recommandations.

**Quelques recommandations issues des consultations**

- Renforcer l'éducation à la citoyenneté et au civisme pour l'avènement d'un ivoirien nouveau ;
- Rendre obligatoire la reddition des comptes par les élus aux populations ;
- Impliquer véritablement les populations dans la protection de l'environnement car l'amélioration du cadre de vie est l'affaire de tous ;
- Retenir l'amélioration des centres de santé comme un axe prioritaire de l'action gouvernementale ;
- Renforcer la lutte contre la corruption par la vulgarisation et l'application de la loi contre la corruption ;
- Renforcer l'accès à l'information et aux documents d'intérêt publics en décentralisant la CAIDP par la création de points focaux régionaux dotés de moyens conséquents pour leur fonctionnement ;
- Impliquer les entreprises dans (i) la formation et l'alphabétisation des populations (ii) la réalisation des actions sociales (centres de santé, d'écoles) et (iii) l'élaboration des programmes de plans-projets ;
- Amener les entreprises (i) à prendre des mesures d'accompagnement techniques au profit des populations et (ii) à respecter le code du travail ;
- Mettre en place des associations locales de consommateurs et sensibiliser les consommateurs sur leurs droits et devoirs en vue de favoriser leur implication dans la prise en compte desdits droits ;
- Multiplier les canaux de vulgarisation des lois et textes relatifs aux droits du consommateur (en langue locale par le biais des radios de proximité, lieux de culte, etc.).

**Une cérémonie de clôture** au cours de laquelle les chefs de délégation ont traduit leur gratitude à tous les participants et invité chacun à s'approprier le processus OGP pour le développement durable de la Côte d'Ivoire et un mot de clôture de l'atelier prononcé par les représentants des préfets de région ont mis fin à ces consultations publiques.

DEFIS OGP	THEMATIQUES	RECOMMANDATIONS
<b>Gestion plus efficace des ressources publiques</b>	La gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision des textes juridiques pour une gestion rationnelle de la ressource ;</li> <li>- Veiller à l'application stricte de ces textes ;</li> <li>- Renforcement et vulgarisation des textes ;</li> <li>- Pratiquer une agriculture intelligente (agriculture intensive avec les nouvelles pratiques) ;</li> <li>- Renforcer la sécurité des sites protégés de l'Etat et des zones minières</li> <li>- Développer une culture de reforestation au sein des populations</li> <li>- Sensibilisation de la population sur les effets néfastes de l'orpaillage clandestin et la mauvaise gestion du patrimoine forestier,</li> <li>- Reddition des comptes par les responsables chargés de la gestion des ressources naturelles suivie de la répression</li> <li>- la prise de mesures coercitives afin de dissuader les éventuels complices et faussaires,</li> <li>- la responsabilisation de la chefferie et de la jeunesse en vue de sensibiliser les populations sur l'importance d'un environnement sain,</li> <li>- équiper objectivement les forces de l'ordre et étoffer le nombre existant pour des interventions plus efficaces,</li> <li>- une étroite collaboration entre les populations, les forces de l'ordre et les autorités préfectorales.</li> </ul>
	Budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et formation des Elus locaux (Conseils Régionaux, Députés et Maires) ;</li> <li>- Associer toutes couches sociales et chambres consulaires dans l'élaboration du budget pour recueillir leur avis, leur besoin sur l'avant-projet ;</li> <li>- Faire la restitution du budget arrêté pour validation ;</li> <li>- Création de cellules d'information budgétaire et financière au sein de chaque collectivité territoriale (Mairie et conseils Régionaux) ;</li> <li>- Doter les Députés d'une cellule de suivi d'exécution du budget dans leur localité respective.</li> <li>- Renforcement des contrôles et des audits des institutions en charge de l'exécution des budgets de l'Etat</li> <li>- L'éradication de toute forme d'impunité</li> <li>- Une large diffusion détaillée par voie de presse,</li> <li>- La création d'un magazine télévisé dédié au budget,</li> <li>- La création d'une bande dessinée permettant aux couches sociales plus défavorisée de comprendre le budget,</li> <li>- Instaurer dans le système éducatif les composantes du budget,</li> <li>- Sensibiliser, informer et former la population à s'intéresser au budget de l'Etat.</li> </ul>
	Passation des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfermer les acteurs dans un délai précis d'exécution ;</li> <li>- La transparence et l'honnêteté dans l'attribution et l'exécution des marchés publics ;</li> <li>- Réserver 30% des marchés publics aux entreprises locales ;</li> <li>- Déconcentration des Directions Régionales des Marchés Publics (Par exemple, la DRMP de Man couvre 6 régions qui sont: Kabadougou, Bafing, Tonkpi, Folon, Guémon et Cavally)</li> <li>- Communiquer le circuit de la dépense publique</li> </ul>

DEFIS OGP	THEMATIQUES	RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publier la liste des fournisseurs incompetents,</li> <li>- Associer les autorités préfectorales aux différentes passations de marchés publics et tenir compte de leur avis</li> <li>- Alléger la procédure de résiliation des contrats non exécutés</li> </ul>
<b>Création de communautés plus sécurisées</b>	Les risques environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'une étude d'impact environnemental soit faite avant l'installation des entreprises et des barrages hydro-électriques, en associant la population (la communauté).</li> <li>- Contrôler et sécuriser le transport et l'utilisation des produits dangereux (le cyanure) et des produits toxiques (phyto sanitaires).</li> <li>- Dans l'exploitation des ressources minières, l'Etat doit informer et sensibiliser la communauté sur l'impact des dangers de l'orpaillage <b>clandestin</b> à savoir : l'insécurité, les viols, la drogue, la prostitution, la détérioration de la faune et de la flore, meurtre,....</li> <li>- Organiser ce secteur en identifiant les orpailleurs, associer la population à la prise de décisions.</li> <li>- Dans l'exploitation forestière, le gouvernement doit accompagner la population à faire le reboisement, obliger les exploitants forestiers à le faire aussi.</li> <li>- Identifier les exploitants forestiers légaux et faire le suivi des braconnages dans les forêts classées, faire également le suivi sur l'application des lois portant sur la déforestation.</li> <li>- Le déguerpissement immédiat des occupants des forêts classées.</li> <li>- Un plaidoyer pour le déclassement légal de certaines parcelles en faveur de la population rurale.</li> <li>- Il faut noter aussi les conséquences des guerres civiles qui ont un impact négatif sur l'environnement, donc il faut à cet effet préserver la paix par le dialogue, instaurer la vraie démocratie en allant au respect de la constitution.</li> <li>- La destruction systématique des sites clandestins d'orpaillage</li> <li>- L'application rigoureuse des dispositions des codes minier et forestier</li> <li>- La facilitation de l'accès à l'obtention des autorisations d'exploitations</li> <li>- La sensibilisation accrue des populations sur les méfaits des feux de brousse</li> <li>- Le renforcement de la lutte contre les pesticides prohibés et dangereux en sensibilisant les utilisateurs</li> <li>- L'état doit veiller à l'application intégrale du code environnemental par les opérateurs économiques.</li> <li>- La sensibilisation massive des populations à avoir des habitudes éco-citoyennes</li> <li>- L'état doit accroître les subventions allouées aux collectivités territoriales pour une bonne gestion des ordures ménagères</li> </ul>
	La sécurité publique et le secteur de la sécurité,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter de manière efficace contre la prolifération des armes légères et de petits calibres</li> <li>- Bien former le corps d'arme sur le niveau disciplinaire surtout concernant le rapport population/armée de sorte à éviter les dérapages ;</li> <li>- Bien former, sensibiliser et équiper les forces de l'ordre.</li> </ul>
<b>Amélioration des services publics</b>	L'accès à eau potable, etc. ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des voies dans les zones à problème, faire des forages en vue de l'obtention de l'eau</li> <li>- faire l'installation de l'alimentation en électricité</li> <li>- contrôler et entretenir régulièrement les installations d'approvisionnement en eau potable pour assurer une meilleure qualité de services;</li> </ul>

DEFIS OGP	THEMATIQUES	RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à la disposition des populations, les résultats des contrôles d'eau</li> <li>- La libéralisation du secteur de la distribution de l'eau potable</li> <li>- L'état doit prendre des mesures contre les auteurs du désensablement et du dragage incontrôlés</li> <li>- L'eau étant une denrée épuisable les populations doivent l'utiliser rationnellement (sensibilisation)</li> <li>- construction en masse de châteaux d'eau dans les grands centres, et des hydrauliques villageoises améliorées ou pompes à motricité humaine dans les villages et hameaux.</li> <li>- Réduire le coût d'abonnement de l'eau à la SODECI.</li> </ul>
	L'accès à l'électricité,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les couts d'accès à l'électricité ;</li> <li>- Favoriser la concurrence</li> <li>- Développer d'autres sources d'énergies, telles les énergies renouvelables</li> <li>- Revoir la qualité du réseau électrique</li> <li>- Multiplier le nombre de transformateurs compte tenu de l'augmentation galopante de la population</li> </ul>
	Les télécommunications	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre l'accès aux médias d'Etat (télévision nationale, radio etc.) pour tous sans discrimination politique, ethnique, religieuse, physique....</li> <li>- Mieux adapter les programmes surtout pour la jeunesse.</li> <li>- réfléchir à un système de protection de la plateforme de télécommunication (mobile money, la banque électronique, e-commerce etc.)</li> <li>- Développer et vulgariser les réseaux de télécommunication par l'usage de la fibre optique</li> <li>- Redynamisation des services postaux</li> </ul>
	L'éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des infrastructures adéquates aux différentes formations</li> <li>- Procéder à un recrutement de qualité des enseignants en luttant contre la corruption et le favoritisme</li> <li>- Renforcer les capacités des Enseignants</li> <li>- Construire des établissements de proximité</li> <li>- Réhabiliter et entretenir les infrastructures scolaires existantes</li> <li>- Revoir le système éducatif en vue de l'amélioration du niveau des élèves</li> <li>- Instaurer le civisme dans le système scolaire</li> <li>- Créer des internats pour lutter contre les grossesses en milieux scolaires</li> <li>- Interdire les portables aux élèves à l'école</li> </ul>
	La santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter, former du personnel soignant de qualité</li> <li>- Construire et équiper plusieurs centres de santé</li> <li>- Créer et équiper des services spécialisés dans les hôpitaux généraux</li> <li>- Contrôler et soutenir les services spécialisés</li> <li>- Mettre en place de manière effective la couverture maladie universelle ou dans le cas contraire favoriser la bonne tenue des rapports assurance/clients afin de mieux prendre en charge les malades</li> <li>- Assainir le milieu des praticiens (existence de faux acteurs)</li> <li>- S'inscrire dans la démarche qualité (réserver un bon accueil aux patients, prescrire les médicaments appropriés, fournir des soins de qualité, satisfaire les besoins des patients)</li> </ul>

DEFIS OGP	THEMATIQUES	RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire le coût des offres de service</li> <li>- la subvention de l'accès aux soins de santé</li> <li><b>Au niveau des collectivités territoriales</b> (mairies et conseils régionaux.) :</li> <li>- implication des populations dans les prises de décisions, dans un souci de meilleure gestion</li> <li>- Dépolitiser ces structures</li> <li><b>Au niveau des forces de l'ordre</b></li> <li>- Equiper les forces de l'ordre pour garantir la sécurité des personnes et des biens</li> <li>- Sensibiliser les forces de l'ordre sur les rackets et la corruption</li> <li>- Intégrer les modules de formation sur les rackets dans la formation de base.</li> <li><b>Au niveau des directions régionales et départementales, sous-préfectures et préfectures, etc.</b></li> <li>- Réhabiliter les bâtiments abritant ces services pour permettre aux agents de mieux accomplir leurs tâches.</li> <li>- Lutter contre la corruption.</li> <li>- Créer un comité de suivi et de sanction disciplinaire</li> <li>- Créer un cadre d'échange libre et d'information entre la population et ces services</li> </ul>
	Transport et réseaux routiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer le secteur des syndicats pour une meilleure gestion du secteur du transport et de ses ressources ;</li> <li>- Appliquer la loi portant sur l'année des voitures afin de réduire au maximum les nuisances qui y sont liées ;</li> <li>- Mettre en place des gares de manière structurelle ou le plus efficace comme s'est fait dans les pays développés pour certains transports communautaires</li> <li>- exiger la circulation constante des véhicules sans faire de gare, de sorte à garder tous les véhicules en circulation tout en s'assurant du nombre de véhicule de sorte à ne pas créer plus de bouchon dans cette perspectives des choses ;</li> <li>- prévoir dans le cadre du réseau ferroviaire la création d'autres chemins de fer, l'amélioration de celui existant déjà et son prolongement ;</li> <li>- Construire un réseau routier transversal de sorte à réduire le trajet, le coût ;</li> <li>- Construire de bonnes routes qui seront capables de résister aux variations climatiques, aux poids des véhicules et qui vont perdurer dans le temps.</li> </ul>
	Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des sensibilisations régulières pour une meilleure connaissance du système judiciaire ivoirien.</li> <li>- Difficile d'avoir gain de cause, mais tenter de signaler toute magouille car il est vrai que le système judiciaire ivoirien est beaucoup critiqué pour la corruption qui y siège mais il existe toutefois des agents honnêtes prêts à faire ce qu'il faut pour poursuivre toutes tentatives de dérapage ;</li> <li>- Revoir à la baisse les coûts des prestations qui empêchent la population de se rapprocher des instances judiciaires.</li> </ul>
<b>Renforcement de l'intégrité publique</b>	La corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sanctionner par voie de justice tous les cas de corruption répertoriés</li> <li>- Intégrer dans les programmes scolaires l'enseignement de valeurs morales et les méfaits de la corruption</li> <li>- Sensibiliser (spots télé/radios parlant des méfaits de la corruption)</li> <li>- Organiser des débats télé et radios sur la corruption</li> </ul>

DEFIS OGP	THEMATIQUES	RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place dans chaque service public/privé un organe de saisine en cas de corruption</li> <li>- Mettre en place un organe de suivi de l'application des sanctions administratives et judiciaires</li> <li>- Vulgariser la loi sur la corruption par des campagnes d'information et de sensibilisation des populations ;</li> <li>- Mise en application totale de cette ordonnance de la lutte contre la corruption;</li> <li>- Diffuser les numéros verts relatifs à la dénonciation des actes de corruption à travers des spots publicitaires dans les médias ;</li> <li>- Créer une brigade anti-corruption pour tous les services publics, parapublics et privés ;</li> <li>- Organiser des appels à candidature pour les postes de haut niveau.</li> <li>- mise en place de mécanisme et de procédure efficaces de gestion des deniers publics</li> <li>- Sanction effective des contrevenants</li> <li>- Dotation et renforcement de pouvoir répressif de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance</li> <li>- Traçabilité des dépenses publiques</li> <li>- Vigilance des établissements bancaires face aux transactions de leurs clients</li> <li>- Lutte efficace contre le blanchiment d'argent</li> <li>- la déclaration effective de patrimoine des autorités publiques</li> </ul>
	L'accès à l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une large diffusion de la loi relative à l'information d'intérêt public (afficher la loi dans tous les services publics)</li> <li>- Exiger de tous les services publics et privés d'afficher dans leurs services toutes les informations d'intérêt public</li> <li>- Créer des émissions télé et radios sur les informations d'intérêt public</li> <li>- Vulgariser la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt public</li> <li>- Faire la promotion de la CAIDP</li> <li>- Transmettre les lois et documents administratifs aux Préfectures de Régions ;</li> <li>- Publier systématiquement le journal officiel sur le site du Gouvernement ;</li> <li>- décentraliser la CAIDP en créant des points focaux régionaux</li> <li>- Associer les élus et cadres locaux pour mieux véhiculer les informations</li> <li>- Organiser régulièrement des rencontres d'informations avec les populations</li> <li>- Associer les médias locaux pour la diffusion des informations</li> <li>- Assurer l'accès facile aux TIC dans les zones rurales</li> <li>- Doter la CAIDP d'un organe de répression</li> </ul>
<b>Renforcement de la responsabilité des entreprises</b>	L'engagement des communautés,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction des impôts par l'Etat</li> <li>- L'embauche des travailleurs et le paiement régulier des salaires</li> <li>- La déclaration des travailleurs à la CNPS</li> <li>- L'élection des délégués de personnel</li> <li>- La création de comités de gestion entre l'entreprise et la communauté</li> <li>- Impliquer les entreprises dans la gestion de la sécurité</li> <li>- Faire Participer les entreprises à la formation et à l'alphabétisation des populations</li> <li>- Impliquer les entreprises dans les actions sociales (centres de santé, d'écoles)</li> </ul>

DEFIS OGP	THEMATIQUES	RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- amener les entreprises à prendre des mesures d'accompagnement techniques au profit des populations</li> <li>- faire respecter le code du travail</li> <li>- Impliquer les entreprises au programme de plans et projets</li> </ul>
	La protection des consommateurs,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut des associations de consommateur apolitiques et émanant réellement de la société civile</li> <li>- Il faut imposer une enquête de moralité avant la délivrance des récépissés de déclaration des associations de consommateurs car il est indispensable que les créateurs des organisations de consommateurs soient de bonne moralité ;</li> <li>- Il faut créer une commission de contrôle composée à la fois des autorités publiques et de la société civile</li> <li>- Les membres du bureau de la commission doivent être exemplaires</li> <li>- Mettre en place des associations de consommateurs locales,</li> <li>- sensibiliser les consommateurs sur leurs droits et devoirs ;</li> <li>- impliquer les consommateurs dans la prise en compte de leurs droits ;</li> <li>- renforcer les mesures coercitives et dissuasives à l'encontre des commerçants,</li> <li>- multiplier les canaux de vulgarisation des lois et textes relatifs aux droits du consommateur (en langue locale, radio de proximité, lieu de cultes, etc.)</li> </ul>